

CONSEIL MUNICIPAL DU 10 FEVRIER 2018

COMPTE RENDU

Présents : C. PAILLOUX, G. GUITTARD, M. SENECTAIRE, O. VELLET, JL. MIOCHE, G. GALLAIS, P. LEMBOUCHARD, J. ADAMI, J. MANDON, M. BARBECOT, MP. CHAZAL

Excusés : S. BURLOT, pouvoir à C. PAILLOUX, A. GENDRONNEAU, pouvoir à JL. MIOCHE, T. VALLEIX, pouvoir à G. GUITTARD

Absent : A. LAPRA

Secrétaire de séance : Marie-Paule CHAZAL.

Ordre du Jour :

1. DIA
2. Point communauté de communes
3. Changement de prestataire logiciel pour transmission des flux actes et actes budgétaires
4. Travaux branchement gaz rue principale
5. Informations diverses

G. GUITTARD demande à rajouter un point à l'ordre du jour : panneau d'agglomération à l'entrée de CHADRAT.

1. DIA (à huis clos) :

Parcelle ZR 15, chemin de Pierre Froide : la commune ne préempte pas.

2. Point communauté de communes :

Le maire fait un point sur le conseil communautaire du 25 janvier 2018 :

Une remise à jour administrative a été faite, la charte de gouvernance a été approuvée par la totalité des communes (avec notamment la procédure concernant les DIA).

Gestion de l'eau :

A l'ordre du jour a été discutée la prise de compétence par Mond'Arverne de la gestion de l'eau. Certaines communes qui gèrent en direct n'y sont pas favorables. Or cette prise de compétence est obligatoire. La commune de LAPS a quand même transmis un courrier indiquant qu'elle conservait la gestion de l'eau. La question de l'impact sur le coût pour les communes a été posée.

Projet de Territoire (PDT) :

Suite à la réunion de lancement du 3 février dernier, qui a permis de rassembler une centaine de personnes le matin et autant l'après-midi, un programme de plusieurs ateliers est proposé aux élus et habitants des communes. Certains élus proposent de faire un courrier spécifique à distribuer à tous les habitants, pour les encourager à y participer, pour orienter les décisions que prendra Mond'Arverne sur le territoire.

J. ADAMI refuse cette action : la communication sur le PDT a été très mal faite (tous les habitants n'ont pas reçu l'invitation pour la réunion de lancement), c'est à Mond'Arverne de faire ce travail, ils en ont les moyens humains, ce qui n'est pas le cas de la commune, qui s'appuie uniquement sur les bénévoles.

Plusieurs conseillers sont d'accord pour dire qu'au-delà des aspects logistiques, le PDT reste un outil pour définir les conditions de vie à venir sur la communauté de communes, et qu'il est donc préférable que les habitants s'y impliquent. Après un débat entre les conseillers, le conseil valide le fait de faire cette information aux habitants par un courrier distribué par les élus dans les boîtes aux lettres.

Appel d'Offre PLUI / PDT :

Le cabinet retenu pour travailler sur le PLUI est celui qui a été choisi pour la réalisation du PDT. Lors de l'appel d'offre du PDT, était inscrite une phase optionnelle pour la réalisation du PLUI dans l'attente de la prise de compétence éventuelle (ce qui est le cas depuis le 1^{er} janvier 2018). Le conseil communautaire a décidé de réduire l'enveloppe du PDT au profit du PLUI : cette pratique paraît hasardeuse et pourrait remettre en cause la décision de l'appel d'offre initial, compte tenu des réponses des cabinets d'étude sur les montants des 2 phases.

Politique culturelle :

Le maire informe qu'une intervention du conseil départemental a eu lieu en début de conseil sur la politique culturelle et le partenariat possible avec le conseil départemental : à cette occasion, Saint-Saturnin a été largement cité.

Autres sujets évoqués :

- Le projet de maison des services publics à SAINT ELOY LES MINES , sur le principe de la Maison Tiers lieu de vie à St GERMAIN LEMBRON. Le maire indique qu'avant la fusion des communautés de communes, une rencontre avait été faite à la communauté des Cheires pour étudier un projet de ce type au Clos d'Issac.
- L'arrêt anticipé de Mme et M. FRANCOIS de la DSP de la Maison de la Monne. Les réservations en cours sont assurées par la responsable de PESSADE. Les murs appartiennent au diocèse qui les loue à la communauté de communes dans le cadre d'un bail emphytéotique qui s'achève en 2028. Un appel d'offre est en cours pour trouver un nouveau gérant. Il est éventuellement question que le bail soit cédé au prochain gérant.

3. Changement de prestataire logiciel pour la télétransmission des flux actes et actes budgétaires

Une convention a été signée en date du 21 mars 2013 avec la Préfecture et la mairie pour la mise en œuvre de la télétransmission des actes (arrêtés et délibérations) soumis au contrôle de légalité, puis en date du 9 mars 2016 pour les actes budgétaires par la société SRCI domicilié à GALLARDON. Le contrat de l'abonnement arrive à échéance le 29 mars 2018. Un appel d'offre a été fait, et il s'avère que JVS, qui est le fournisseur de logiciel informatique de la mairie a proposé une prestation identique et moins chère (446 € par an). Le conseil valide le choix de la société JVS MAIRISTEM domicilié à CHALONS EN CHAMPAGNE CEDEX.

4. Travaux branchement gaz rue principale :

2 riverains ont demandé le raccordement de leur habitation sur le réseau communal (DELTEIL et BARTHELEMY).

Une réunion s'est tenue avec GRDF et le Conseil départemental, les travaux étant prévus rapidement.

Ces travaux nécessitent de réaliser une tranchée entre chemin sous la ville et la maison BARTHELEMY (sur la partie refaite par le département). GRDF prend à sa charge la réalisation de la tranchée, la commune devant prendre en charge la réfection du trottoir. Les devis ont été demandés.

C'est l'occasion de pouvoir commencer à réfléchir sur l'aménagement du trottoir sur cette partie de la traverse, et G. GUITTARD présente les schémas d'aménagement possibles avec trottoir à gauche ou trottoir à droite (cf. document distribué en conseil). Un débat s'engage entre les conseillers, notamment sur le choix du côté du stationnement des véhicules et celui du trottoir. Il est demandé aux conseillers de se rendre sur place pour se rendre compte et prendre leur décision, le moment venu.

G. GUITTARD indique que dès qu'il recevra les devis il fera une consultation des élus par mail.

5. Informations diverses :

Panneaux d'entrée d'agglomération de CHADRAT :

G. GUITTARD informe le conseil que les habitants de CHADRAT demandent de faire un passage piéton au niveau du cimetière. Or pour faire un passage piéton, il faut réglementer la route à 70 km/h. L'autre solution est de déplacer le panneau d'entrée de bourg de 25 m plus bas. Ce qui permet d'être à 50 km/h et donc de pouvoir faire le passage piéton, conformément à la réglementation.

Le conseil valide cette proposition, qui sera transmise au Conseil départemental qui se chargera de déplacer le panneau.

Fleurissement :

C. PAILLOUX commente la visite faite par le conseil départemental l'été dernier sur la démarche de fleurissement du village. De nombreux points très positifs : initiative de débiter la visite par un diaporama reçue très favorablement, implication des habitants, des élus et des agents, bonne utilisation des plantes en pieds de mur, bonne mise en valeur du patrimoine bâti. Des recommandations toutefois: Retravailler la place de la mairie, réfléchir à des mesures de maîtrise du stationnement le long de la traverse et vers l'église.

Demande de CHADART : l'association organise un défi pour le téléthon 2018, consistant à rejoindre les 2 écoles de la commune. Il faut réaliser 890 écharpes. Une demande de subvention a été sollicitée à hauteur de 400 € pour la réalisation du projet.

Demande de réservation d'une salle :

O. VELLETT informe le conseil de la demande d'une association de disposer d'une salle de la commune pour apporter une information sur les compteurs LINKY. Après échange entre les conseillers, la réponse est favorable, dans le cadre des locations habituelles de salles.

SIVOM :

G. GALLAIS informe le conseil que des rencontres ont été faites avec les communes de CHANONAT et du CREST, pour les faire participer au SIVOM. L'écoute du CREST est plutôt bonne, vu qu'elle utilise les installations du football et du tennis et avait déjà été sollicitée par le passé. C'est plus difficile avec CHANONAT. La question est posée de la prise de compétence optionnelle de MOND'ARVERNE de l'entretien du patrimoine. Le sujet n'a jamais été évoqué à la Communauté de communes.

MP. CHAZAL demande quelle est la situation financière du SIVOM, la vente du terrain de football devant couvrir ses dettes importantes, liés pour partie à la réfection des vestiaires.

G. GALLAIS indique que la situation s'est améliorée et qu'il n'est pas à l'ordre du jour d'augmenter la taxe du SIVOM.

Contrat de groupe d'assurance des risques statutaires des agents :

Monsieur le Maire expose que la collectivité est adhérente au contrat d'assurance groupe proposé par le Centre de Gestion du Puy-de-Dôme pour couvrir certains de ses risques financiers découlant des règles statutaires (congrés pour indisponibilité physique ou décès). Ce contrat arrive à échéance le 31 décembre 2018. Aussi, le Centre de Gestion lance cette année une consultation afin de souscrire des nouveaux contrats d'assurance risques statutaires à compter du 1^{er} janvier 2019 pour une période de quatre ans. Le CDG Aa besoin

de l'autorisation de la municipalité pour mettre en œuvre les procédures de mise en concurrence relatives au renouvellement du marché.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de mandater le Centre de Gestion en vue de la négociation et la souscription, pour son compte, des contrats d'assurance.

Bâche du local à sel :

J. MANDON indique qu'elle sera remplacée très prochainement.

Commission finances :

MP CHAZAL rappelle la tenue de la commission finances le 12 février à 20h30 à la mairie.

Feux d'artifice :

O. VELLETT informe le conseil que le contrat a été renouvelé avec le même fournisseur (contrat sur 3 ans), avec un coût supplémentaire de 150 € permettant l'annulation en cas de mauvais temps.

Foire du 1^{er} mai :

O. VELLETT informe que la Foire sera gérée par un intervenant extérieur qui souhaite redynamiser la Foire. Les droits de place lui sont cédés. La commune doit se charger de mettre en place les panneaux et les barrières la veille. En informer T. VALLEIX. Un essai est fait sur la Foire du 1^{er} mai 2018, pour voir ce que cela donne, avant de s'engager à plus long terme.

Opération de nettoyage du village :

M. SENECAIRE indique qu'une réunion publique d'information sur cette opération aura lieu le lundi 26 février à 20h30 à la Grange de Mai. Prévoir une grande carte pour la réunion, pour un découpage par secteurs. L'information a été faite aux associations, mais il faut informer plus largement encore.

Assainissement :

G. GUITTARD informe le conseil qu'une dizaine de riverains du quartier des CHEIRAS, route de Champeix qui sont en assainissement non collectif, se sont réunis avec des représentants de la commune et Monsieur HUBERT, du SIVOM.

M. HUBERT a expliqué que les normes de l'assainissement non collectif évoluent en permanence, et donc des installations aux normes initialement, peuvent ne plus l'être quelques temps après. Dans ce cas, suite au contrôle réalisé par SUEZ, à qui le SIVOM a délégué la mission, l'installation peut se voir attribuer une non-conformité sans obligation de

travaux. La seule obligation est, en cas de vente de la maison, de se mettre en conformité sous un an après la vente. Cette règle implique une moins-value à la maison.

Il a été convenu que l'ensemble des riverains fasse remonter l'ensemble des éléments suite aux contrôles, à M. HUBERT, afin d'étudier chaque cas de la façon la plus pertinente.

Pour rappel : le SIVOM traite des adductions d'eau et des assainissements non collectifs, le SMVVA traite de l'assainissement collectif. La DSP du contrôle des assainissements non collectifs est à renégocier pour fin 2020 par les élus du SIVOM.

L'ordre du jour étant épuisé, le conseil municipal est clos à 11h30.